



SUCRIVOIRE SA
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
au capital de 24 500 000 000 FCFA
Siège Social : Unité Agricole Intégrée de BOROTOU,
B.P. 100 BOROTOU KORO

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Vendredi 03 Mai 2019 à 09 heures 30, à l'Auditorium de la CRRAE-UMOA** sis à Abidjan-Plateau (Rue Botreau Roussel), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- 2) Présentation du rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et du rapport spécial sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales ;
- 3) Approbation des états financiers de synthèse et des conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales – Quitus aux administrateurs ;
- 4) Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;
- 5) Renouvellement de mandats d'Administrateurs ;
- 6) Fixation de l'indemnité de fonction des Administrateurs ;
- 7) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Tout actionnaire sera admis à l'Assemblée Générale pour s'y faire enregistrer muni d'une pièce d'identité à partir de 8h30. En cas d'empêchement, il pourra se faire représenter par un mandataire de son choix muni d'un pouvoir à retirer au siège social de la société.

Les documents sociaux visés à l'article 525 de l'Acte Uniforme OHADA relatif aux sociétés commerciales et au Groupement d'Intérêt Economique seront tenus à la disposition des Actionnaires pour consultation au siège social de la société, à compter du 19 Avril 2019.

Le Conseil d'Administration